DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi 26 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviéra du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Diana PERRAN - Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN -Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES: MM. Jean-Claude PIOCHE - Philippe TROUPE - Teddy MARY - Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN - Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN - Mme Cynthia DINANE.

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION: Mme Sylvia LAPTES (Procuration à Mme MANDRET).

<u>ABSENTS</u>: Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

.....

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN
DEPARTEMENTAL DE PREVENTION
ET DE GESTION DES DECHETS NON
DANGEREUX (PPGDND) DE LA
GUADELOUPE

CC-2016-5S-DEDD-14

COURRIER ARRIVÉ LE

13 JUIN 2015

S/PREFECTURE DE FONTE-A-PIE.

Vu les lois Grenelle 1 et 2, et leurs décrets d'application, confiant aux conseils généraux la responsabilité d'élaborer à l'échelle de leurs territoires les PPGDND,

Vu l'article R.541-20 du Code de l'Environnement, précisant qu'à défaut de réponse dans le délai de trois mois de leur saisine, les collectivités, groupements et organismes consultés sont réputés avoir donné un avis favorable au projet de plan ainsi qu'au rapport environnemental,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » (CARL) et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » transférée à la CARL depuis l'arrêté préfectoral du 17 février 2016,

Vu l'avis favorable émis par la commission Environnement, Développement Durable et Cadre de Vie de la CARL, sous réserve de la prise en compte des projets de la CARL relatifs au PPGDND, en date du 20 mai 2016 sur le projet de PPGDND et son rapport environnemental,

Considérant que cette révision comporte des mesures de prévention, de réduction et de valorisation des déchets, satisfaisantes,

Le Président propose d'émettre un avis sur le projet de PPGDND et le rapport de son évaluation environnementale, présentés.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u>: D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Guadeloupe, sous réserve de la prise en compte des projets de la CARL présentés cidessous:

- Implantation d'une unité/plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CARL,
- Programme local de prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets,
- Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) et du recyclage des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et du Verre,
- Etude d'optimisation et de mutualisation des flux de collecte des déchets.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 26 Mai 2016

PA DU LEVE

Pour extrait certifié conforme

Le Président

COURRIER ARRIVÉ LE

13 JUIN 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE